

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 Juillet 2006**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Procurations	0
Absents	10
Votants	17
Convoqués le 13/07/06	
Affiché le	

*L'an deux mille six et le vingt juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

*Etaient présents : Mrs HELLE, CONTRERAS, Mme BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, COT, Mmes LIBERATI, TEMPESTA, MARCHET, Mr ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, Mmes DELETTRE, FAUP, Mr BENAC.*

*Etaient excusés : Mr BROS, Mme SENAT, Mr MAURY, Mme LIBRET LAUTARD, Mrs LACOMBE, FOURNIE, TEBANI, SEGALA, Mme CAMBUS, Mr BARRAU.*

*La séance est ouverte à 21h.*

**1. Election du secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire propose la candidature de Mlle TEMPESTA.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

**2. Approbation du compte rendu des séances du 15 juin 2006, du 23 juin 2006 et du 10 juillet 2006.**

Concernant la séance du 15 juin 2006 point 3, Monsieur Bénac souligne une erreur dans la retranscription du vote et précise qu'il a voté pour que le Conseil Municipal confirme sa position lors de la séance du 10 juillet 2006 et non contre.

Séance du 15 juin 2006 :

Votant : 17- Pour :16- Contre : 0- Abstention :1 ( Mr Bénac)  
Adopté à la majorité

Séance du 23 juin 2006 :

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

Séance du 10 juillet 2006 :

Votant : 17- Pour :16- Contre : 0- Abstention :1 ( Mr Bénac)  
Adopté à la majorité

### **3. Renégociation de 4 emprunts pour les budgets de l'eau et de l'assainissement.**

Monsieur Cot indique qu'un réaménagement des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est proposé à compter du 25/07/2006. La Caisse des Dépôts et Consignations nous propose de nouveaux taux moyennant une indemnité contractuelle égale à 6 mois d'intérêt sur le capital refinancé.

Les nouveaux taux proposés sont les suivants :

\* 4.15% pour les 2 contrats ayant une durée résiduelle de 8 ans.

\* 4% pour les 2 ayant une durée résiduelle de 7 ans.

Annuités totales avant renégociation : 137 886.96 € (dont 51 426.38 d'intérêts)

Annuités totales après renégociation : 99 943.77 € (dont 13 482.59 € d'intérêts)

L'indemnité contractuelle, la commission et les intérêts courus au 25/07/2006 s'élèveront à 12 693.49 €.

Une décision modificative est nécessaire :

Budget assainissement :

Compte 6611	+3500	Compte 7061	+3500
-------------	-------	-------------	-------

Compte 1641	+ 2500	Compte 2315	-2500
-------------	--------	-------------	-------

Budget de l'eau :

Compte 6611	+1000	Compte 6287	-1000
-------------	-------	-------------	-------

Compte 1641	+ 500	Compte 2315	-500
-------------	-------	-------------	------

Monsieur Cot précise que la même démarche a été engagée auprès du SMDEA concernant les emprunts contractés lors de la construction de la station d'eau potable ; ainsi nous n'aurons plus d'emprunts dont le taux est supérieur à 5%.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter les nouvelles caractéristiques des prêts et de signer l'avenant au prêt constatant le réaménagement.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

### **4. Contrat de prêt avec le Conseil général.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition de la balayeuse a permis l'obtention d'un prêt sans intérêt du Conseil général. Cette acquisition représente un montant de 101 500 € HT.

Caractéristiques du prêt :

Durée : 10 ans

Annuités : 10 annuités constantes de 5 075 €, soit un prêt maximum de 50 750 (=50% des dépenses)

Mr Cot précise que le Conseil Général nous prête toujours sans intérêt.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce contrat de prêt.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

### **5. Programmation 2006 : Alimentation en Eau Potable.**

Monsieur Contreras informe le Conseil Municipal que le Conseil Général autorise la réalisation de 75 000 € subventionnés.

Les travaux à réaliser concernent le renforcement du réseau d'eau potable rue des bains (qui n'est pas maillé) et chemin de l'Escanat.

Le plan de financement se présente comme suit :

- Subvention départementale ( 30% du montant de travaux plafonné à 75 000 € HT sur la base de travaux de 96 000 € HT)	22 500 €
- Part de la collectivité y compris honoraires et dépenses accessoires ( emprunt ou autofinancement )	73 500 €
Total HT	96 000 €
TVA 19.6 %	18 816 €
Total TTC	114 816 €

L'avance de la TVA sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement et de solliciter l'aide du Conseil Général.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### **6. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée doit être signée avec la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux du pluvial rue du Préau, rue Lucien Cassagne et place de la République.

Monsieur le Maire précise que cette convention permet de n'avoir qu'un maître d'oeuvre pour toute l'opération (pluvial et voirie). Il s'agit surtout par ce biais de simplifier les procédures de mise en œuvre de ces travaux.

Monsieur le Maire ajoute que le bureau de la Communauté de Communes est favorable à cette convention.

Le montant des travaux de pluvial est estimé à 146 000 € HT.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### **7. Travaux concernant la réalisation du bassin de rétention du Logis.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des entreprises attributaires concernant l'appel d'offre ouvert pour les travaux cités en objet.

Lot 1	Terrassement	TP Carbonne	212 630 € HT
Lot 2	Aménagement paysager	Les jardins Toulousains	99 667.37 € HT

Monsieur le Maire propose pour ce dernier lot de retenir 2 options : l'installation d'une bouche d'arrosage pour 800 € HT et l'installation d'une ligne de goutte à goutte pour 2132 € HT.

Monsieur Contreras précise que ce bassin accueillera les eaux pluviales de la route de Laffitte et de la Terrasse et que ces travaux auront 2 maîtrises d'œuvre différentes (DDE pour le lot 1 et Urbanisme et Acoustique pour le lot 2)

Monsieur le Maire rappelle qu'avant on nous demandait de rejeter directement les eaux pluviales dans la Garonne. Devant les problèmes engendrés par ce phénomène, on demande désormais aux particuliers de faire des puits indépendants qui rejoignent la nappe. Les grosses opérations, quant à elles, exigent la réalisation d'un bassin de rétention.

Monsieur Bénac demande si ces frais rentrent dans le budget annexe du Logis.

Monsieur le Maire répond par la négative et précise que ces travaux sont totalement déconnectés du lotissement ; il s'agit de récupérer les eaux pluviales de la Terrasse et de la route de Lafitte.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

### **8. Intégration de personnel.**

Monsieur Turrel, membre de la commission du personnel, rappelle au Conseil Municipal que 3 Contrats d'accompagnement à l'Emploi (CAE) sont actuellement embauchés à la crèche municipale. La commission du personnel propose de les intégrer en tant qu'agent des services techniques stagiaires.

Monsieur Turrel explique que, par conséquent, il y a lieu de créer 3 postes d'agent des services techniques à temps non complet (1 à 30 h et 2 à 20 h).

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

### **9. Modification de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion.**

Monsieur le Maire explique que suite à un changement du mode de facturation du service de médecine professionnelle, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec le centre de Gestion. En effet, jusqu'à présent ce dernier était fonction de l'acte, aujourd'hui il sera calculé au vu du nombre d'agents travaillant dans la collectivité.

Le montant de la participation est donc fixé à 42 € par agent et par an.

Monsieur le Maire explique que cette mesure a pour but de pallier au problème des communes qui ne font pas faire la visite médicale à leurs agents. Jusqu'à présent le Centre de Gestion prévoyait des recettes et une organisation du service de médecine à hauteur du nombre d'agents global dans la Haute Garonne mais dans les faits tous ne passant pas la visite médicale, le CDG enregistrait un manque à gagner. De plus désormais si un agent doit passer une 2<sup>ème</sup> visite, elle ne sera pas facturée.

Mme Lautré demande si, comme dans le privé, la visite est obligatoire.

Monsieur le Maire demande que l'on se renseigne pour connaître la position à prendre si un agent ne veut pas se rendre à cette visite.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer cette convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### **10. Tarif de la restauration scolaire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus d'encadrement des tarifs de la restauration scolaire. Un décret du 29 juin 2006 met fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public. Désormais les tarifs de la restauration scolaire sont fixés librement par la collectivité locale qui en a la charge.

Monsieur le Maire souligne que le collège n'augmente ses tarifs qu'en janvier ; en ce qui nous concerne il est préférable de fixer un nouveau tarif dès la rentrée scolaire.

Actuellement le prix est de 2.55 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de 2% soit un prix du repas à 2.60 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce nouveau tarif.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### **11. Modification du tarif des frais de scolarité.**

Mr Cot, Président de la commission des finances, indique qu'il y a lieu de revoir le montant des frais de scolarité; il explique que dorénavant ceux-ci seront calculés sur les frais réels. En effet, ces frais faisaient l'objet, depuis le calcul initial, d'une augmentation annuelle sur l'indice des prix à la consommation.

La participation par élève et par an s'élèvera alors à 795 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce nouveau tarif.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0  
Adopté à l'unanimité

#### **12. Projet de construction de logements sociaux rue Victor Hugo.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 9 logements sociaux devraient être construits sur notre demande Rue Victor Hugo et ce dans le cadre plus général d'une opération de construction de 66 logements. Afin de pouvoir équilibrer financièrement cette opération, le « promoteur » S.A. Colomiers Habitat demande :

- une exonération de la TLE, sur la base de *l'article 1585 du code général des impôts*. Cette décision vaudra donc pour tous les logements sociaux à venir.

- d'augmenter le COS de 20% sur la base de *l'article L.127-1 du code de l'urbanisme*. Cette décision n'aura qu'une portée ponctuelle et particulière et ne s'appliquera qu'à cette opération de construction de logements sociaux.

Monsieur Bénac demande comment seront définis les logements sociaux des autres opérations et comment va-t-on maîtriser cela. Monsieur le Maire répond que ces 9 logements seront créés de manière indépendante (l'entrée, le parking,... seront dissociés des autres logements). Mr Turrel regrette qu'on ne respecte pas les règles de la mixité sociale de cette manière. Mr Ormières confirme qu'il aurait mieux valu un logement social par résidence. Mr le Maire explique que cela répond à un problème purement financier lié aux charges communes que les HLM ne pourront pas maîtriser si le syndicat de copropriété est commun à tous.

Mr Turrel souligne que c'est toute la problématique des logements sociaux qui est posée. Mme Levasseur partage l'avis de Messieurs Ormières, Turrel et Bénac à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle la démarche faite par la mairie auprès du promoteur pour obtenir des logements sociaux qui n'étaient pas prévus dans l'opération.

Monsieur Bénac demande si on peut surseoir à statuer.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais indique que cela n'apporterait rien de plus.

Monsieur Bénac répond que le sursis répondrait au problème de l'urbanisation en général.

Mr Ormières souligne qu'il ne faut pas bloquer la construction de logements sociaux vu leur situation géographique. Mr Turrel confirme cette position.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'octroyer ces prérogatives légales aux logements sociaux de la rue Victor Hugo.

Votant : 17- Pour :16- Contre : 0- Abstention :1 ( Mr Bénac) Adopté à la majorité
--

### **13. Contrats de maintenance.**

✂ Monsieur le Maire rappelle que la mairie a acquis, il y bientôt un an, 2 portes automatiques. Pour en assurer la longévité, il est aujourd'hui nécessaire de souscrire un contrat de maintenance. Ce contrat «record prévention» comprend 2 visites annuelles obligatoires pour 240 € HT. Les pièces, déplacements et la main d'œuvre des interventions demandées, hors visites de maintenance, seront facturés en sus suivant le barème en vigueur.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce contrat.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

✂ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite de maintenance (48 heures maximum) doit être programmée pour la station de carburant situé au Centre Technique Municipal. Cette visite est nécessaire à la sécurité du site (vérification des cuves, tuyauteries, distributeurs de carburants, conformité des installations...). La société Castres Equipement propose un forfait (visite, main d'œuvre et déplacement) de 1500 € HT.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer ce contrat.

Votant : 17- Pour :17- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

### **14. Projet « Ville Vie Vacances ».**

Monsieur le Maire expose le chantier VVV entrepris par la MJC pour la 7ème année. Ce projet, programmé cet été, permettra à des jeunes désocialisés entre 11 et 18 ans, de nettoyer les bords de Garonne. La contrepartie de cette action éducative et citoyenne sera un séjour sur la côte basque (apprentissage du surf, premiers secours, cerf-volant, visite de musées...).

Le but est d'élargir leur centre d'intérêts et de leur faire prendre conscience de l'intérêt de préserver l'environnement.

Mr Turrel souligne que cette action n'est pas inintéressante car elle change la vision des gens et aussi celui des jeunes qui ne regardent plus de la même manière les lieux publics. Ces jeunes se sentent impliqués dans l'embellissement de la ville.

Mr Bénac estime qu'il s'agit d'une succession d'actions très bonnes mais qu'il y a un cumul de dépenses qui se concrétise par des demandes successives auprès de la mairie.

Mr Turrel répond que Mr Bénac parle par méconnaissance des dispositifs à l'encontre des jeunes.

Mr Bénac rappelle les conclusions du commissaire aux comptes qui ne trouvait pas la transparence voulue au niveau des flux de ressources et de dépenses et estime que la MJC se substitue à des engagements qui devraient être municipaux.

Mme Liberati conteste ces affirmations et rend hommage à l'action de la MJC.

Mr Bénac estime que ce sont les moyens mis en œuvre qui doivent être revus et non les actions elles mêmes.

Pour que ce projet soit envisageable, l'aide de la Mairie est nécessaire. Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation d'allouer une subvention de 1000 € à la MJC.

Votant : 17- Pour :16- Contre : 0- Abstention :1 ( Mr Bénac) Adopté à la majorité
--

### **15. Rapport sur l'Eau et l'Assainissement (pièces jointes).**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation annuelle de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

#### **Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.**

- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'une armoire cloison pour l'office de tourisme a été conclu avec l'entreprise TECHNIBUREAU de Villeneuve de Rivière. Le montant du contrat est de 5 325.62 € HT soit 6 369.45 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de mobilier pour le groupe scolaire Chanfreau a été conclu avec l'entreprise TECHNIBUREAU de Villeneuve de Rivière. Le montant du contrat est de 6 376.12 € HT soit 7 625.84 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose de jeux extérieurs avec dalle de sol pour l'école maternelle a été conclu avec l'entreprise LUDOPARC de Nanterre. Le montant du contrat est de 26 952.07 € HT soit 32 234.68 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un podium couvert a été conclu avec l'entreprise EUROPODIUM de Gresswiller. Le montant du contrat est de 29 587.02 € HT soit 38 526.92 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour les travaux du Club House du foot au Gymnase Abbal a été conclu avec les entreprises suivantes :
  - GONZALEZ de Mauzac, Lot 1 : gros oeuvre. Le montant du marché est de 14 985.07 € HT
  - GAUDY Plâtrerie de Plagnole, Lot 2 : plâtrerie. Le montant du marché est de 4 501.70 € HT

- GROS de Cazères, Lot 3 : carrelage. Le montant du marché est de 16 542.75 € HT
- ACC de Carbonne, Lot 4 : plomberie sanitaire. Le montant du marché est de 2 554.91 € HT
- SARL TDELEC de Carbonne, Lot 5 : électricité. Le montant du marché est de 9 815.00 € HT
- EURL RENOVE de Marquefave, Lot 6 : menuiserie bois. Le montant du marché est de 2 332.00 € HT
- SARL CUZZOLIN de Noé, Lot 7 : serrurerie bardage. Le montant du marché est de 7 890.78 € HT

- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la mission SPS du giratoire de la Dourdouille a été conclu avec l'entreprise ELYFEC de Toulouse. Le montant du contrat est de 756 € HT soit 904.18 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nombreuses dégradations survenues dans des bâtiments communaux.

Mr Turrel ajoute que de nombreux vols de chantier sont signalés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire leva la séance, il était 22h30.

Le Maire

La secrétaire de séance

Guy Helle

M.C Tempesta